



EURO-PUCH 2011

Gryon – Suisse
du 2 au 4 juin

Rencontre européenne de motos anciennes Puch



Jeudi 2 juin
Accueil des participants à
partir de 16 heures

Vendredi 3 juin
Balade sur les bords du lac
Léman.

Samedi 4 juin
Découverte de la Suisse,
démonstrations, gymkhana,
présentation des motos.

www : <http://amicale.puch.free.fr/>
mail : amicale.puch@free.fr

**Euro Puch
GRYON**



**2-3-4
juin 2011**

Rencontre annuelle de toutes les motos et scooters Puch de 125 cc ou plus, l'Euro Puch a lieu cette année à Gryon, beau village et station de moyenne montagne des Alpes vaudoises (Suisse). Elle est organisée pour 2011 par l'Amicale Puch (France).

Logement : hôtels, camping municipal, places pour camping-cars, peuvent être réservés sur :

<http://www.villars.ch/fr/page.cfm/Sejour/Hebergements>

Des places seront également disponibles en dortoir dans l'abri de la Protection Civile, mis à disposition par la Municipalité. **(5 € par personne)**

Jeudi 2 juin : Dès 16 heures, accueil des participants à Gryon.
(fête de l'Ascension)

Vendredi 3 juin : Rallye-promenade de l'Amicale, sur les routes françaises toutes proches.

Samedi 4 juin :
Matin : toutes les Puch d'Europe en balade sur les routes des Alpes vaudoises ! 70 kilomètres de paysages superbes avec des visites surprises.

Après-midi : présentation des motos au public. Animation encadrée par l'Amicale sur la grande place.

Soir : repas festif Euro Puch à Gryon. Remise des trophées.

www : <http://amicale.puch.free.fr/>

mail : amicale.puch@free.fr

**Euro Puch
GRYON**



**2-3-4
juin 2011**

Bulletin individuel d'inscription

(Rappel : Chaque pilote doit remplir un bulletin d'inscription et viser le règlement)

À imprimer et à retourner **avant le 15 mai 2011** à :

Amicale Puch - Antenne Sud Est - Qt Douévas - 26240 St Barthélemy de Vals – France
Tel : + 33 (0)4-75-23-12-88 de 20H à 22H30 mail : amicale.puch@free.fr

NOM : Prénom :
NOM: (Conjoint) Prénom (Conjoint).....
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :
Tél : E-mail :
Moto type : Année :

Diner du jeudi soir 6 €	...	x 6€ =	€
Tarif membre de l'Amicale :			
50 € / personne Pilote ou accompagnateur **		x 50 € =	€
Tarif Participants Euro Puch non membres			
60 € / personne Pilote ou accompagnateur **		X 60 € =	€

	Total :		€

** Le tarif comprend : les repas du vendredi soir, samedi soir, les pique niques du vendredi et samedi midi, les collations (non alcoolisées) offertes sur le parcours. La plaque du rallye, le cadeau souvenir (par pilote) .

Joindre un chèque de € à l'ordre de l'Amicale Puch

REGLEMENT SORTIE 2-3-4 JUIN 2011

Article 1 : L'amicale Puch organise le 2-3-4 JUIN 2011, un rallye promenade ayant pour but de découvrir les Alpes Vaudoises. L'amicale Puch et les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables de retards, de modifications, d'annulations partielles ou totales, restrictions imposées par les autorités locales, départementales, nationales ou par nécessités de l'organisation ou par les événements extérieurs graves (grèves, attentas, guerres, etc).

Article 2 : Cette manifestation est ouverte à toutes motos ou scooters de la marque Puch. A noter que tout Puchiste dont la moto ne serait pas roulante (restauration en cours ou en attente, etc) sera accepté du moment qu'il s'inscrit avec une moto antérieure à 1960.

Article 3 : Dans le cadre de cette manifestation, les participants doivent être munis tant de leurs papiers d'identité personnels que de ceux du véhicule, assurance comprise, tous en règle. Il est précisé aux participants que pour assurer la sécurité de tous, il est nécessaire de respecter le code de la route et les réglementations en vigueur, (port du casque obligatoire, blouson, gants fortement conseillés)

Article 4 : Cette manifestation est ouverte du jeudi 2 juin 2011 à 16 heures, jusqu'au samedi 4 juin 2011 à minuit. La responsabilité de l'amicale Puch ne peut être engagée en dehors de cette période. Le voyage du point de départ des participants jusqu'au lieu de rassemblement ainsi que le retour est à la charge et sous la responsabilité des participants.

Article 5 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne dont le comportement nuit au bon déroulement de cette manifestation ou qu'ils jugent dangereux pour la sécurité des autres participants.

Article 6 : En cas de prise en charge d'une moto par les véhicules d'assistance. Le chargement et l'arrimage se feront sous la responsabilité du pilote.

Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout véhicule qu'ils jugent inadapté, en mauvais état ou trop bruyant.

Article 8 : La clôture des inscriptions est fixée au 15 Mai 2011. L'intégralité du montant de la participation, doit être jointe au bulletin d'inscription, qui doit parvenir avant cette date à l'adresse indiquée. Votre règlement sera déposé en banque le mardi 7 juin 2011.

Article 9 : Les participants étrangers réglant par virement bancaire ou mandat postal feront affaire des frais afférents (charge et virement)

Article 10 : Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier tout ou partie de l'organisation de la manifestation si nécessaire.

Article 11 : La transgression d'un des articles du présent règlement entraîne l'exclusion avec, pour conséquence, le désengagement total de la responsabilité des organisateurs et de l'amicale Puch vis à vis des exclus. Les participants exclus ne peuvent prétendre à aucun remboursement de leurs droits d'inscriptions.

Article 12 : Les organisateurs sont seuls juges de leur appréciation des faits et des circonstances et, en conséquence, de leurs décisions.

Article 13 : Au cas où les versions françaises ou anglaises du présent règlement diffèrent les unes des autres, seule la version française à valeur contractuelle.

Article 14 : La manifestation objet du présent règlement est soumise aux lois et juridictions françaises.

Je soussigné (e) certifie sur l'honneur, avoir pris connaissance du règlement de la sortie du 2 au 4 juin 2011 de l'amicale Puch et d'en respecter les consignes.

Fait à _____ le, / / 2011 Signature du pilote (précédée de la mention « lu et approuvé »)